



Employé démissionne et n'envoie pas de lettre de démission

Par **law38420**, le **08/02/2013** à **09:36**

Bonjour,

On avait une personne qui gardait les enfants après l'école: 3 fois 3 heures par semaine et 1 fois 11 heures par semaine. Des fois plus en époque de vacances. On a pas signé de contrat. Cette personne est payé à l'heure.

Après 4 mois de travail, cette personne nous envoie un SMS en disant qu'elle ne reviendrait plus travailler. Et c'est le cas: sans aucun préavis, elle n'est plus revenue.

Nous l'avons contacté et demandé d'envoyer une lettre de demission qu'elle ne veut pas envoyer.

Que dois-je faire?

De quoi dois-je me prévenir?

Suis-je en faute?

Comment clore ceci?

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **08/02/2013** à **10:37**

bjr,

comme elle n'a pas de contrat de travail, elle n'a pas besoin de démissionner.
vous considérez que c'est un abandon d eposte et vous ne faites rien.
cdt

Par **law38420**, le **08/02/2013** à **11:04**

Merci beaucoup pour votre réponse